

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 €

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS

SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour **le jeudi 26 juin 2014, à 15 heures**, au siège social, **7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,**
- **Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,**
- **Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de cet exercice.**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et décharge de l'exécution de sa mission au Commissaire aux comptes,**
- **Approbation des charges non déductibles,**
- **Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes d'un montant par action de 0,10 € bruts,**
- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,**
- **Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,**
- **Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GORAL, Madame Alice GORAL et Monsieur Charles SFEZ, membres du Conseil de Surveillance,**
- **Constatation du nombre total de droits de vote attachés aux actions de la Société,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre les trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une autre procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration, accompagné des annexes visées aux articles R 225-76 et R 225-81 du code de commerce, sera adressé à tout actionnaire qui en fera la demande écrite, au plus tard 6 jours avant la date de l'Assemblée susvisée, auprès de CACEIS CT sis- 14 rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 – service Assemblées - Fax : +33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83 ou à son adresse électronique suivante : ct-assemblees@caceis.com.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à CACEIS, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, par voie postale ou par télécopie (+33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83).

Les conditions détaillées d'exercice du vote par correspondance seront exposées dans ce document unique.

En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la société un document portant, à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédent la date de l'assemblée, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse <http://www.simointernational.com>. Il y sera répondu lors de l'Assemblée dans les conditions prévues par la loi ou les statuts.

Enfin dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale susvisée du 26 juin 2014, déciderait une distribution de dividendes, les actionnaires qui estimeraient réunir les conditions pour être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, devront en aviser par écrit l'établissement financier gestionnaire de leurs actions, en transmettant avant le 30 novembre de l'année précédent la mise en paiement du dividende, une attestation sur l'honneur, soit à la société CACEIS pour les actionnaires inscrits en nominatif pur, soit à l'établissement gestionnaire des actions pour les autres actionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directoire

SIMO INTERNATIONAL

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1.600.000 €**

**Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

<p>TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2014</p>

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que la Société a supporté au cours de l'exercice écoulé, des amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du CGI, pour un montant de 14.300 euros, ainsi que des provisions et des charges à payer non déductibles pour un montant de 79.405 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire et du Conseil de surveillance et décharge de l'exécution de sa mission au commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 font apparaître un bénéfice de 166.232 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :